



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

Distribution: Générale

UNEP/CMS/Résolution 12.12

Français

Original: Anglais

PLANS D'ACTION POUR LES OISEAUX

Adoptée par la Conférence des Parties lors de sa 12^e réunion (Manille, Octobre 2017)

Rappelant la Résolution 11.14 sur un Programme de travail sur les oiseaux migrateurs et les voies de migration, qui recommande l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de plans d'action par espèce pour les espèces prioritaires, conformément aux priorités de la CMS pour les Actions concertées et en coopération, dont le bruant auréole, le fuligule de Baer et le courlis de Sibérie,

Rappelant également la Résolution 11.17 sur un Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie, qui demande au Groupe de travail sur les oiseaux terrestres et au Conseil scientifique, avec le soutien du Secrétariat de la CMS, d'élaborer, en tant qu'enjeu émergent, des Plans d'action pour le bruant auréole, la tourterelle des bois et le rollier d'Europe,

Notant que le courlis de Sibérie a été désigné pour des Actions concertées pour la période 2015-2017 au travers de la Résolution 11.13 sur les Actions concertées et en coopération,

Notant également que le Plan d'action pour le fuligule de Baer a été adopté lors de la 8^e Réunion des partenaires du Partenariat sur l'itinéraire aérien Asie orientale-Australasie (EEAFP) au Japon en 2015 ; et que le Plan d'action pour le courlis de Sibérie a été adopté lors de la 9^e Réunion des partenaires de l'EEAFP à Singapour en 2017,

Notant en outre le projet EuroSAP, soutenu par la Commission européenne et coordonné par BirdLife International, dans le cadre duquel deux plans supplémentaires, pour le Pélican dalmate (ou Pélican frisé) et pour l'Érismature à tête blanche, sont en cours d'élaboration et seront finalisés début 2018,

Remerciant le Wildfowl and Wetlands Trust (WWT) pour leur rôle déterminant dans l'élaboration du Plan d'action pour le fuligule de Baer ; l'Australie pour le Plan d'action pour le courlis de Sibérie ; BirdLife International pour les Plans d'action pour le bruant auréole, la tourterelle des bois et le rollier d'Europe ; et le Secrétariat PNUE/AEWA et BirdLife International pour les Plans d'action pour le Pélican dalmate et l'Érismature à tête blanche,

Reconnaissant les contributions financières apportées par l'Australie au Plan d'action pour le courlis de Sibérie ; par BirdLife International au Plan d'action pour le bruant auréole ; par l'Union européenne aux plans d'action pour la tourterelle des bois et le rollier d'Europe ; et par l'Union européenne et l'AEWA grâce à une subvention de l'Italie pour le Plan d'action pour le Pélican dalmate et l'Érismature à tête blanche,

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices de la Faune Sauvage*

1. *Adopte* les plans d'action suivants tels que soumis à la COP12 dans les documents :

UNEP/CMS/COP12/Doc.24.1.7.- Plan d'action pour le courlis de Sibérie ;

UNEP/CMS/COP12/Doc.24.1.8.- Plan d'action pour le fuligule de Baer ;

UNEP/CMS/COP12/Doc.24.1.9.- Plan d'action pour le rollier d'Europe.

2. *Incite* les Parties et *invite* les États de l'aire de répartition non-Parties à mettre en œuvre les dispositions pertinentes des plans d'action ;
3. *Encourage* les autres Parties à apporter un soutien technique et/ou financier aux activités mises en avant dans les plans d'action ;
4. *Demande* aux Parties de rendre compte des progrès dans la mise en œuvre des plans d'action lors de chaque COP via leur rapport national.